

Date de dépôt : 20 novembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Simon Brandt : Maintien de la biodiversité et des arbres de la caserne des Vernets : a bene placito

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} novembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Si la population a besoin de logements, elle a également besoin de maintenir une qualité de vie adéquate. Notamment en n'opposant pas les besoins entre le nécessaire besoin de se loger et celui de garder une biodiversité vivifiante, respectivement de maintenir des espaces verts en suffisance afin de lutter contre les îlots de chaleur. La construction de 1500 logements aux Vernets s'accompagne ainsi malheureusement de l'abattage d'une cinquantaine de tilleuls dont la présence est familière à nombre de nos concitoyens.

Ainsi, à l'heure des grandes déclarations du magistrat chargé du département du territoire, on ne peut que s'étonner qu'aucune mesure ne soit prise pour maintenir cette cinquantaine d'arbres dont la disparition aura également pour conséquence une diminution drastique de la biodiversité dans le quartier. Notamment par le départ forcé de l'un des derniers apiculteurs urbains de la Ville de Genève.

Enfin, je m'étonne de la réponse donnée à ma question écrite urgente 1127 et de la soi-disant impossibilité de procéder à un relevé statistique des abattages d'arbres depuis 2013. Il suffirait pourtant de procéder à une saisie manuelle des statistiques comme pour l'année 2018, respectivement de corrélérer les données existantes pour connaître ces chiffres et juger ainsi de toute pièce de l'évolution du patrimoine arboricole. En conséquence de quoi,

je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat en le remerciant par avance pour ses réponses.

- 1. Est-ce que le Conseil d'Etat compte revoir les plans d'aménagement du site afin de maintenir tout ou partie de ces arbres ? A défaut, quel est le ratio prévu entre l'abattage des arbres actuels et le plantage de nouveaux spécimens ?*
- 2. Comment justifie-t-il l'abattage d'arbres en bonne santé alors même que le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté un moratoire sur l'abattage d'arbres sur tout le territoire municipal ?*
- 3. Quel sera le devenir de l'apiculteur au vu de l'impossibilité de son maintien sur le site ? Est-ce qu'un nouveau site lui sera mis à disposition sur le territoire de la Ville de Genève à l'heure du développement des ruches urbaines ?*
- 4. Le département du territoire compte-t-il revoir ses priorités en matière d'aménagement afin de garantir le maintien d'un maximum d'arbres sur le territoire cantonal ? Si oui, comment ?*
- 5. Pourra-t-on connaître l'évolution du patrimoine arboricole (ratio abattage/plantage) depuis 2013 ? Quand ? Sinon, pourquoi ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le projet d'urbanisation du site de la caserne des Vernets s'inscrit dans le grand projet urbain PAV (Praille-Acacias-Vernets), qui vise à participer au développement de nouveaux quartiers urbains mixtes et prévoit en particulier la construction de 12 000 nouveaux logements et d'équipements publics pour répondre aux besoins de la population.

Dans ce cadre, le projet des Vernets est le résultat d'un concours d'urbanisme lancé en 2013 en vue de la construction de 1 500 nouveaux logements, de 26 400 m² d'activités, d'équipements publics tels qu'une école, une crèche, une maison de quartier ainsi que d'espaces publics de qualité; il a fait l'objet d'un plan localisé de quartier (PLQ) en force depuis octobre 2017. Ce document fixe et détermine les éléments indispensables à la réalisation d'une urbanisation cohérente, tant du point de vue du programme, de l'environnement que de la mobilité.

Si, malheureusement, l'alignement de tilleuls et les autres végétaux disparaissent pour des raisons opérationnelles (réseaux, fondations, modification des voies), c'est à la condition expresse que les nouveaux aménagements prévoient de nombreuses nouvelles plantations. Ainsi, pour une centaine de végétaux divers abattus, ce sont près de 150 nouveaux arbres qui seront plantés : des tilleuls argentés, des micocouliers, des chênes verts (soit toutes des essences qui résistent mieux à la sécheresse du climat urbain), ainsi qu'entre autres, des aulnes, des pins sylvestres, des ormes et des érables.

Les cœurs d'îlots seront également largement végétalisés avec des surfaces de pelouse et des arbustes variés. Enfin, un verger sera créé avec des pommiers, des pruniers, des poiriers et quelques figuiers.

De plus, des conditions liées à la mise en œuvre des nouvelles plantations sont prévues, de manière à ce que la reprise des végétaux plantés se passe dans les meilleures conditions.

Afin de renforcer la reconnaissance du rôle de la végétation arborée dans le développement du canton, le département du territoire a initié, au mois d'août 2019, l'élaboration d'une stratégie d'arborisation. Cette stratégie doit permettre :

- de réaffirmer les critères d'analyse à prendre en compte lors de la pesée des intérêts entre la conservation des arbres et la construction de bâtiments ou d'infrastructures;

- d'identifier les espaces arborisables afin d'augmenter le nombre d'arbres en ville, ceci en fonction des services qu'ils apportent à la société (régulation du climat, réduction de la pollution, qualité du cadre de vie, etc.) et structurer les arbitrages à effectuer afin de faciliter l'augmentation de la surface du territoire urbain couvert par des arbres (canopée);
- de proposer un plan d'action opérationnel de plantation à réaliser à court et moyen termes.

Comme déjà indiqué dans la réponse à la question écrite urgente 1143, le service chargé de la conservation du patrimoine arboré ne dispose pas des outils permettant de répondre de manière rapide aux questions relatives au nombre d'arbres autorisés à l'abattage. Comme cela avait été fait pour l'année 2018, les données pour les années précédentes sont en cours de saisie de manière manuelle. Une fois toutes les informations saisies, le Conseil d'Etat sera ainsi en mesure de répondre aux interrogations légitimes concernant le nombre d'arbres autorisés à l'abattage.

Concernant la question spécifique relative à l'apiculteur sur le site des Vernets, le Conseil d'Etat tient à préciser que le terrain a été mis à disposition à bien plaisir par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, durant les années 2018 et 2019, du mois de juin au mois d'août; les ruches ne sont dès lors plus sur place et les conditions de mise à disposition étaient parfaitement claires dès le départ.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS